

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Service Départemental Personnes Handicapées  
12542

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

**OBJET : Renouvellement de la subvention de fonctionnement allouée à l'association Etincelle 2000.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique facultative, le Conseil départemental apporte son soutien aux associations dont les initiatives favorisent l'intégration des personnes en situation de handicap.

Créée le 13 décembre 1999 et située à Gardanne, l'association Etincelle 2000 a pour but de valoriser et défendre les droits des personnes souffrant d'un handicap afin de faciliter leur insertion sociale.

Elle s'appuie sur une équipe de 6 salariés, 20 bénévoles et compte 232 adhérents.

L'association intervient sur le territoire de Gardanne et des communes environnantes. Elle propose notamment un service d'aide à la mobilité qui fonctionne 7 jours sur 7. Cette action représente un réel facteur d'intégration et permet les déplacements journaliers pour les trajets domicile-travail, les sorties loisirs mais aussi, à l'occasion de démarches administratives ou de rendez-vous médicaux. L'association qui possède 3 véhicules aménagés pour le transport des personnes à mobilité réduite a assuré, sur 2018, plus de 4 400 accompagnements, dont 489 le week-end.

L'association organise également un service social de proximité destiné aux personnes handicapées et à leur famille afin d'améliorer leurs conditions de vie. Cette mesure facilite la recherche de solutions adaptées : habitat, intégration scolaire, professionnelle, élaboration et suivi de dossiers. Au total, plus de 3 600 demandes d'informations ont été recensées sur l'exercice précédent.

Impliquée dans la lutte contre la discrimination à l'égard du handicap, Etincelle 2000 organise également tout au long de l'année des actions de sensibilisation en direction des jeunes collégiens du département et auprès des élèves aides-soignants. Membre actif du mouvement Parcours Handicap 13, l'association fait partie de groupes de travail sur les thématiques de l'enfance et des déplacements. Enfin, divers ateliers, sorties culturelles et rencontres sont mis en place, pour rompre l'isolement et créer du lien favorisant l'insertion sociale.

Le renouvellement de la participation départementale de 80 000 € allouée au fonctionnement de la structure, permettra la poursuite des actions menées en faveur des personnes handicapées.

Pour toute participation ou subvention égale ou supérieure à 23 000 €, la signature d'une convention de partenariat conforme au modèle type prévu à cet effet sera préalable au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL